

PREVENTION DES VOLS ET AGRESSIONS
A DOMICILE.

Quelques recommandations (à adapter en fonction des contraintes et du domicile de chacun) :

- Vérifier l'état de la clôture
- Fermer à clé les accès à la cour
- Eclairer l'extérieur de votre habitation (en permanence ou détecteur de mouvement).
- Fermer les volets et ouverture à la tombée de la nuit.
- S'équiper d'un système de d'alarme et de sirène efficace.
- Utiliser ou construire une pièce de confinement aveugle comportant une porte qui puisse résister.
- Avoir un téléphone de secours dédié prêt à fonctionner (crédit, batterie chargée) dans la pièce aveugle (ou à défaut dans un lieu refuge).
- Connaître son voisinage et se réunir pour se mettre en réseau : échanger des informations et des numéros de téléphone.
- Aborder la question de l'attaque au domicile avec les membres de la famille et le personnel.
- Réaliser un exercice pour bien réagir le moment venu.

A toutes fins utiles :

- Faire appel à une société de gardiennage et de sécurité
- Prendre un/des chien(s).

VOUS ETES LE PREMIER ACTEUR DE
VOTRE SECURITE.

Ce dépliant a pour objet de vous informer succinctement et de vous conseiller sur les attitudes à observer ou les précautions à prendre pour votre « sécurité au quotidien », et plus particulièrement en cas de vol, d'agression et d'accidents de la circulation afin de réduire les risques pouvant porter atteinte à votre sécurité et, ainsi, de vous permettre de mieux participer à votre sécurité.

► **A lire sur** www.ambafrance-mada.com

- Le memento de sécurité.
- Le guide de protection des biens et des personnes.
- La fiche sécurité

 **Mes coordonnées personnelles.**

Mon NUMIC :

Mon ilotier :

Mes contacts :

- Pour connaître l'identité et les coordonnées de son ilotier :
- les demander au Consulat général.
 - ou consulter le portail d'administration électronique www.monconsulat.fr



Consulat général de France
Tananarive - Madagascar

Se protéger
en cas
d'agression.

Adresses et numéros utiles.

Consulat général de France de Tananarive.

- @ <http://www.ambafrance-mada.com>
- ✉ consulfrance-tananarive@diplomatie.gouv.fr
- ☎ 00.261.20.22.398.50
- ✉ CMS : cms@blueline.mg
- ☎ CMS : 00.261.20.22.236.62

Consulat honoraire de France à

- ✉
- ☎
- ☎
- ☎

EN CAS D'AGRESSION.

► Si pas de contact direct avec les agresseurs.

Tant qu'il y a entre vous et l'agresseur une bonne distance de sécurité:

- S'éloigner et quitter la zone dangereuse si possible.
- Se confiner dans un espace sécurisé et mettre en sécurité les plus vulnérables
- Alerter un proche ou un service spécialisé
- Se préparer à la confrontation et déclencher les dispositifs de prévention dont vous êtes équipé pour les décourager.

► Si contact avec les agresseurs.

Avant (dans la mesure du possible) : tant que le contact n'a pas lieu, déclencher tous les dispositifs d'alerte, de protection et de dissuasion possible.

A faire :

- Dès qu'il y a contact, adopter un comportement docile, obéissant pour que leur présence dure le moins longtemps possible.
- Essayer dans la mesure du possible de rester groupé avec toutes les victimes.
- S'il y a un blessé, intervenir tout de suite, calmement, si possible avec l'accord de l'agresseur.
- Faire ce qu'il dit ; lui donner ce qu'il demande.

A ne pas faire :

- Ne pas imaginer pouvoir se battre ou lutter.
- Ne pas se laisser séparer du reste du groupe, dans la mesure du possible.
- Ne pas dévisager, ne pas provoquer.

Ne pas oublier.

- Le niveau de stress de l'attaquant et de l'agressé est au maximum. Des dérapages peuvent facilement se produire.
- Vous n'avez pas préparé cette confrontation alors que votre agresseur l'a anticipée.

► Conduite à tenir si vous êtes témoin ou maillon de la chaîne des secours :

- Transmettre le message précis auprès d'un service spécialisé (police, FIP, gendarmerie, urgence consulaire).
- Rester en contact discret avec la victime tant que c'est possible (Sms)
- Contacter les personnes géographiquement proches pour avoir des informations sans prendre de risques.
- A ne pas faire :
 - Se rendre sur les lieux sans être informé et être sûr que les assaillants soient partis.
 - Signaler votre présence par des klaxons ou des bruits qui pourraient faire paniquer les agresseurs et transformer le vol en prise d'otage ou meurtre...

► Après une agression.

- Si nécessaire, appeler les forces de sécurité pour procéder aux constatations nécessaires.
- Faire procéder aux soins des blessés. Si nécessaire, appeler médecin et ambulance pour procéder à l'évacuation des blessés.
- Laisser la scène de crime/délict en l'état pour ne pas perturber l'enquête.
- Porter systématiquement plainte devant l'autorité compétente (police / gendarmerie / tribunal).
- Informer systématiquement le Consulat général de France ou le Consulat honoraire.

SE FAIRE CONNAITRE.

S'INSCRIRE AU REGISTRE DES FRANÇAIS DE L'ETRANGER.

L'inscription au Registre vous intègre dans le plan de sécurité de la communauté française, et vous rattache à un îlot de sécurité. Elle permet au Consulat général de vous joindre plus facilement, d'attester de votre qualité de Français.

Pensez donc à vous faire enregistrer sur le registre des Français établis hors de France auprès des services consulaires ou, le cas échéant, à renouveler votre inscription.

Dans un souci d'efficacité, aidez-nous en :

- vous inscrivant au registre des Français établis hors de France.
- nous signalant un changement d'adresse.
- nous communiquant vos coordonnées.
- vous faisant connaître de votre responsable d'îlot et de ses adjoints.

Pensez à utiliser le portail www.monconsulat.fr pour mettre à jour vos adresses, numéros de téléphone...



Faites leur enregistrer leurs coordonnées de voyage sur le portail Ariane du Ministère des Affaires Étrangères et du Développement International, celles-ci seront très utiles en cas de crise